

# Conseil municipal

mercredi 26 octobre 2016

## compte rendu

**Étaient présents** : Monsieur RAGAGE Bernard, Madame SOILLY Sylvie, Madame SOUPAULT Nicole, Monsieur ROBBE Bernard, Monsieur JANODET Laurent, Madame BLIN Roselyne, Monsieur BUYCK Daniel, Madame LAULIAC Véronique, Monsieur PAIN Ralph, Madame PLOUZOT Sophie, Madame TERRIEN Claudie

**Absents excusés** : Franck DUCROT, Rémy PETITOT, Lise LEFRANC

**Absente excusée ayant donné pouvoir** : Colette ROBLIN représentée par Sylvie SOILLY

**Secrétaire de la séance** : Daniel BUYCK

**Date de Convocation** : mardi 18 octobre 2016

### Ordre du jour:

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2016,

1 - CCAVM : Présentation par Monsieur Germain, Président de la CCAVM

- Modification des statuts
- Schéma de mutualisation
- Rapports activités 2015

2 - Subventions diverses

3 - Gestion des affouages

Affaires et questions diverses

Informations du Maire.

La séance est ouverte à 18 h 30. Monsieur Daniel Buyck est nommé secrétaire de séance.

Après s'être assuré que le quorum est atteint, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre des points prévus à l'ordre du jour, proposition adoptée à l'unanimité.

### **Approbation du procès-verbal de la réunion précédente.**

Le procès-verbal de la réunion du 14 septembre 2016 est soumis à l'approbation du Conseil municipal et accepté.

### **POINT 1 : SUBVENTIONS**

#### **SUBVENTIONS CAISSES DES ECOLES (DE 077 2016)**

Le Maire propose d'affecter aux coopératives des écoles de Quarré-les-Tombes un don de cinquante euros reçu de l'association « Club Canoë-Kayak du Mans »,

Il explique au Conseil municipal que les participants ont occupé les préaux de l'école à l'occasion de leur déplacement sur le territoire.

#### **Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le maire à encaisser sur le budget principal les 50 euros et reverser respectivement 25 euros sur les deux coopératives des écoles.

#### **SUBVENTION PQM (DE 078 2016)**

Le Maire propose d'accorder à l'association Promotion-Quarré-Morvan (PQM), après présentation de son budget, une subvention d'un montant de cinq cents euros pour l'organisation de la Fête de la Châtaigne 2016.

#### **Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le maire à verser une subvention de 500 euros à l'association PQM,
- **DIT** que la dépense est prévue au budget principal (cpte 6574).

### **POINT 2 : GESTION DES AFFOUAGES**

#### **GARANTS AFFOUAGES (DE 079 2016)**

Le Maire propose de désigner les personnes suivantes comme étant les garants des affouages de Bousson : Messieurs Tourneau Jacques et Tourneau Arnaud, et Monsieur Cyril Dréau.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 11 voix pour,** (Nicole Soupault n'ayant pas participé au vote) ;

- **VALIDE** la proposition,
- **DIT** que Monsieur Jacques TOURNEAU, Monsieur Arnaud TOURNEAU et Monsieur Cyril DREAU sont nommés garants des affouages,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents entrant dans l'application de cette délibération.

### **POINT 3 : CCAVM**

#### **RAPPORT ANNUEL ACTIVITES 2015 (DE 080 2016)**

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2015 de la communauté de commune Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM), établi pour l'année 2015 par le Président en application de la loi n° 99-586 du 12/07/1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. Présentation faite, qui ne suscite pas d'observation particulière,

#### **Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **PREND** acte de la communication du rapport annuel d'activité 2015 de la CCAVM,
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de la CCAVM,
- **DIT** que ce rapport est à disposition du public.

#### **CCAVM : REVISION DES STATUTS AU 01 01 17 (DE 081 2016)**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pascal Germain, Président de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM) pour présenter les nouveaux statuts de la CCAVM, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Monsieur Pascal Germain rappelle au Conseil municipal qu'en vertu de l'article L.5214-16 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 – articles 64 et 81, le Conseil communautaire, à l'unanimité des 69 conseillers, a validé par délibération en date du 12 septembre 2016 la révision des nouveaux statuts tels qu'ils vont être présentés,

Conformément à l'article L.5211-17 du CGCT, il convient aux 45 Conseils municipaux, dans les conditions de majorité requise, de se prononcer sur l'adoption de ses nouveaux statuts pour leur mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il rappelle que la CCAVM regroupera au 01 janvier 2017, trois nouvelles communes :

- Arcy-sur-Cure,
- Merry-sur-Yonne et
- Bois d'Arcy, ce qui portera à 48 le nombre des communes de la CCAVM.

Les **compétences obligatoires** seront au nombre de sept :

**1. Aménagement de l'espace** : P.L.U.I., Réserve foncière et immobilière, Mobilité, Accessibilité, Développement numérique,

**2. Actions de développement économique** : Coordination, Zones d'activités économiques, Soutien aux activités économiques, Tourisme,

**3. Gestion des milieux aquatiques** : Cure et Cousin, plans d'eau,...

**4. Gestion de la Collecte des déchets** : Tri sélectif en porte à porte, déchèteries,

**5. Gestion des aires d'accueil des gens du voyage** : les deux aires d'Avallon (2017),

**6. Gestion de l'Assainissement collectif et non collectif** (2020),

**7. Gestion de l'eau potable** (2020).

Les **compétences optionnelles** :

1. Protection et mise en valeur de l'environnement,
2. Politique du logement et du cadre de vie,
3. Politique du logement et de la ville, en matière de politique de la ville, (aucune action interco)
4. Création, entretien, aménagements de la voirie,
5. Construction et entretien des équipements culturels et sportifs d'intérêt interco
6. Action sociale, crèches, centres de loisirs, relais d'assistantes maternelles,
7. Maison de santé de Vézelay.

Les **compétences facultatives** : les communes membres ont fait le choix de transférer les compétences suivantes :

1. Opération Grand Site du Vézélien : portage de toutes actions de l'OGS, dès lors qu'il en ressort que, en application du principe de subsidiarité, l'échelon communautaire constitue le niveau le plus pertinent.
2. L'assainissement non collectif, jusqu'au 31 décembre 2017.
3. Gestion de la Fourrière animale, participation financière aux frais de fonctionnement de la fourrière canine d'Avallon.
4. Communication, démocratie participative,
5. Formation des élus.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** et **ADOpte**, sans réserve les nouveaux statuts de la CCAVM,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document entrant dans l'application de cette délibération,
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de la CCAVM.

### **CCAVM : ADOPTION DU SCHEMA DE MUTUALISATION AUX COMMUNES MEMBRES**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyril Clarisse, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM) pour présenter le schéma de mutualisation des services de la CCAVM et ceux de ses communes membres.

Monsieur Cyril Clarisse rappelle au Conseil municipal qu'en vertu de l'article L.5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil communautaire a validé par délibération en date du 12 septembre 2016 le projet de schéma portant sur la mutualisation entre les services de la CCAVM et ceux des communes membre, tel qu'il va être présenté,

Conformément à la législation, ce projet est exposé et transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Il convient aux 45 Conseils municipaux, de se prononcer sur l'adoption de ce schéma de mutualisation des services dans un délai de trois mois.

Présentation faite. Il est proposé aux Conseillers de reporter à la prochaine réunion du conseil municipal l'approbation du schéma de mutualisation, afin de permettre à chaque Conseiller d'en prendre pleinement connaissance.

### **AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :**

- Le vernissage du **Salon d'automne de l'association Arts et créations en Morvan** aura lieu le samedi 29 octobre 2016 à 18h30, les membres du Conseil municipal y sont cordialement invités.
- La **Fête de la Châtaigne 2016** a eu un franc succès, plus de 400 repas ont été servis, et l'exposition a reçu de nombreux visiteurs.

### **INFORMATION DU MAIRE :**

Monsieur Bernard Ragage informe les membres du Conseil municipal du décès de Monsieur Christian Nault, Maire de Rouvray, et présente ses condoléances à sa famille, ses proches et au Conseil municipal de Rouvray.

La séance est levée à 21 heures.